

LIGUE EST DE FLECHETTES

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION

ARTICLE 1

Le présent cahier des charges concerne l'organisation des compétitions suivantes : open de comité, open de ligue et coupe de ligue.

ARTICLE 2

Les conditions générales pour organiser une manifestation sont les suivantes :

- le nombre minimum de cibles est fixé à 16,
- l'éclairage de chaque cible doit être équivalent à une source ponctuelle d'une puissance de 100 watts à un mètre,
- il est fortement recommandé que la salle de jeu soit séparée de la salle de restauration,
- il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées dans la salle de jeu,
- au moins une affiche interdisant l'utilisation des téléphones portables et la consommation d'alcool et de tabac dans la salle de jeu doit être affichée dans la salle de jeu,
- l'utilisation d'une sonorisation équipée d'un micro est recommandée,
- le règlement sportif de la compétition doit être affiché à la table de marque.

ARTICLE 3

L'affiche doit répondre aux exigences suivantes :

- la taille minimum est de 42 cm sur 59,4 cm (format A3),
- le texte doit être imprimé en noir sur un papier de couleur ou en couleur sur un papier blanc (obligation imposée par la législation),
- doivent figurer les logos des instances suivantes :
 - comité d'appartenance du club organisateur (uniquement pour l'open de comité et l'open régional),
 - Ligue Est de Fléchettes,
 - Fédération Française de Darts,
- ne doit pas figurer le logo de la World Darts Federation,
- les mentions obligatoires sont les suivantes :
 - la dénomination et l'adresse postale du siège de l'organisateur (obligation imposée par la législation),
 - "Fléchettes",
 - l'intitulé de la compétition précisé dans l'article 1 du présent règlement,
 - le lieu exact et la ville où se déroule la compétition,
 - la date et l'horaire de début de la compétition,
 - les catégories ("simple" ou "masculin", "féminine", "double" et "junior"),
 - la date de clôture des inscriptions,
 - un numéro de téléphone pour tout renseignement,
 - "IPNS" (Imprimé Par Nos Soins) (obligation imposée par la législation),
 - "Fédération Française de Darts : <http://www.ffdarts.com>",
- il est conseillé, par la législation, de faire apparaître la mention "Ne pas jeter sur la voie publique".

ARTICLE 4

L'affiche, accompagnée de la feuille d'inscription (fournie par la Ligue Est de Fléchettes), d'un courrier de l'organisateur et, éventuellement, d'un plan d'accès, doit être envoyée au moins 15 jours avant la date de la compétition et, au plus tard, le mercredi 10 jours avant la date de la compétition. La feuille d'inscription ne peut être modifiée. L'envoi de ces documents doit être réalisé par l'organisateur de la compétition à tous les clubs de la Ligue Est de Fléchettes, au président de la Ligue Est de Fléchettes, au président des comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes ainsi qu'au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 5

Pour un open de comité et pour un open de ligue, la date limite des inscriptions est fixée au samedi précédent la compétition. Pour une coupe de ligue, la date limite des inscriptions est fixée au mercredi précédent la compétition.